Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 053-215301631-20261102-2026_56-AU

COMMUNE DE NEAU

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-56

Portant ouverture d'une procédure de recrutement sur l'emploi permanent de secrétaire général de mairie

Le Maire de la commune de Neau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et suivants ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois permanents, à leur publicité et aux modalités de recrutement des agents territoriaux ;

VU la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Neau et les délibérations correspondantes du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le contrat à durée déterminée de l'agent exerçant actuellement les fonctions de secrétaire de mairie arrive à échéance le 31 décembre 2026 et ne sera pas renouvelé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public communal et le bon fonctionnement administratif, budgétaire et financier de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent de secrétaire général de mairie doit être pourvu à compter du 1er janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité territoriale d'engager les démarches nécessaires au recrutement d'un nouvel agent, dans le respect des dispositions statutaires et réglementaires applicables ;

ARRÊTE :

Article 1 – Ouverture de la procédure de recrutement

Il est décidé d'engager une procédure de recrutement afin de pourvoir l'emploi permanent de **secrétaire général de mairie de la commune de Neau**, à compter du **1er janvier 2027**, en remplacement de l'agent dont le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 31 décembre 2026 et ne sera pas renouvelé.

Article 2 – Caractéristiques du poste

L'emploi à pourvoir correspond aux fonctions de secrétaire général de mairie, exercées sous l'autorité directe du Maire.

Mise en ligne le : 02/11/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/85603

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 053-215301631-20261102-2026_56-AU

Le recrutement sera ouvert aux fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois réglementairement habilités à exercer ces fonctions, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public, dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Les missions, les compétences attendues, la durée hebdomadaire de travail et les conditions d'exercice du poste seront précisées dans l'avis de recrutement, conformément à l'emploi inscrit au tableau des effectifs.

Article 3 – Publicité et modalités de recrutement

La procédure de recrutement donnera lieu :

- À la déclaration de vacance de l'emploi auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne ;
- À la publication d'un avis de recrutement sur les supports réglementaires et les canaux de diffusion appropriés ;
- À l'examen des candidatures reçues au regard des compétences, qualifications et aptitudes requises ;
- À l'organisation, le cas échéant, d'entretiens avec les candidats présélectionnés.

La sélection sera conduite dans le respect des principes d'égal accès aux emplois publics, de transparence et de non-discrimination.

Article 4 – Décision de recrutement

À l'issue de la procédure, le recrutement du candidat retenu fera l'objet d'un acte administratif distinct, selon son statut : arrêté de nomination ou contrat de droit public.

Article 5 – Exécution et publicité

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié selon les modalités applicables aux actes de la commune.

Article 6 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Neau, le 2 novembre 2026

Le Maire,



Pierre LABROSSE

Mise en ligne le : 02/11/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/85603